

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 5 juin 2019

N° 29/ 2016-2021

Présidence de **M. Pascal GEMPERLI**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

99 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

74 sont présents (1 Conseiller sera présent après son assermentation)

25 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**) : **BELLEUX Marie-France, BUSSLINGER Marc-Olivier, CID Katia, COENDOZ Brigitte, DE BELLIS Giancarlo, DELLWO-BAUER Katharina, DREYFUS Catherine, GAILLARD Benjamin, GERMAIN Patrick, GOLAY-FAVRE Christine, JATON Laure, JOTTERAND Blaise, LEPORI Xavier, MARTINET Claire, MCCARRICK Claire-Elise, MOREAU SHMATENKO Léa, NUSSBAUM Cyril, RATKOCERI Izjadin, REY Lucien, SARDY Soleille, SENOO Koffi, TROGER Alain, VALLOTTON Frédéric, VALLOTTON Jacqueline, WALTHER André,**

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**) :

M. le Président Pascal GEMPELRI apporte trois modifications à l'ordre du jour :

- Point 2 : Démission de **deux** Conseillers communaux.
- Point 4 nouveau : Assermentation d'un Conseiller communal.
- Point 5 nouveau : Nomination d'un(e) délégué(e) du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM.

La parole n'est pas demandée, l'ordre du jour est approuvé.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2019.
2. Démission de deux Conseillers communaux.
3. Démission d'une déléguée du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM.
4. Assermentation d'un Conseiller communal.
5. Nomination d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal de l'ERM.
6. Communications du Bureau.
7. Communications de la Municipalité.
8. Rapport et préavis de la Municipalité :
 - N° 23/6.19 Nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux – Présidence PLR – 1^{ère} séance de commission : jeudi 13 juin 2019, à 18h30, salle Henri-Perregaux.
 - N° 25/6.19 Réponse au postulat Laurent Beauverd et Groupe SPI « Quelle stratégie pour notre patrimoine immobilier » déposé lors de la séance du Conseil communal du 25 juin 2014 – Présidence VER – 1^{ère} séance de commission : mercredi 12 juin 2019, à 18h30, salle des Commissions.
 - N° 26/6.19 Demande d'un crédit de CHF 1'160'000.00, participations de tiers non déduites, pour la réalisation d'aménagements intermédiaires permettant la mise en service des bâtiments en période de travaux – Présidence PSIG – 1^{ère} séance de commission : mardi 11 juin 2019, à 18h30, salle Henri-Perregaux.
 - N° 27/6.19 Demande d'un crédit de CHF 4'989'000.00 TTC pour la réalisation d'un réseau d'aquathermie, subventions et participations de tiers non déduites et réponse à la motion du Groupe PLR « Réinventons l'eau chaude : à quand l'aquathermie à Morges ? » - Présidence PLR – 1^{ère} séance de commission : jeudi 27 juin 2019, à 18h30, salle Henri-Perregaux.
 - N° 28/6.19 Centre Aquatique Région Morges SA (CARM), réalisation d'un centre aquatique régional dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) sur le site du Parc des Sports – Présidence PLR – 1^{ère} séance de commission : mercredi 12 juin 2019, à 18h30, salle des Pas Perdus.
 - N° 29/6.19 Demande d'un crédit de CHF 2'900'000.00 TTC, subventions non déduites, pour les études de projets des aménagements de surfaces, infrastructures souterraines et sportives du Parc des Sports – Présidence EM – 1^{ère} séance de commission : jeudi 20 juin, à 18h30, salle Henri-Perregaux.

9. Rapports de commissions :

- N° 14/6.19 Demande d'un crédit de CHF 210'000.00 pour le remplacement des chaines-mères aux ports du Château et du Petit-Bois, ainsi que le remplacement des bornes de distribution d'électricité/eau et du réseau électrique au port du Petit-Bois.
- N° 17/6.19 Demande d'un crédit de CHF 275'000.00 TTC pour l'étude de la réalisation d'un collecteur entre le site de La Longeraie et le lac pour optimiser l'évacuation des eaux claires récoltées dans l'Ouest morgien.
- N° 18/6.19 Réponse à la motion du groupe des Verts - « Pour plus d'accessibilité au lac et aux berges pour tous : flore, faune et humains ».
- N° 30/6.19 Proposition de décision liée à l'amendement adopté par le Conseil communal au plan partiel d'affectation du Parc des Sports portant sur l'augmentation de la capacité du parking souterrain de 640 à 840 places.
- N° 31/6.19 Réponse au postulat de J.-H. Busslinger et consorts, « Pour un inventaire exhaustif des possibilités de parcage en ville de Morges ».
- N° 1B/6.19 Indemnités pour l'utilisation de la version électronique des documents du Conseil communal.

10. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

11. Questions, vœux et divers.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2019 (sur demande pour la version papier)
- Communication de la Municipalité N° 24/6.19
- Préavis de la Municipalité N° 23/6.19
- Rapport-préavis de la Municipalité N° 25/6.19
- Préavis de la Municipalité N° 26/6.19
- Préavis de la Municipalité N° 27/6.19
- Préavis de la Municipalité N° 28/6.19
- Préavis de la Municipalité N° 29/6.19
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 14/4.19
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 17/4.19
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 18/5.19
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 44/12.18
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 46/12.18
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis du Bureau du Conseil communal N° 1/4.19

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2019.

Personne n'a de remarque à formuler. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité et son auteure en est remerciée.

2. Démission de deux Conseillers communaux.

M. le Président Pascal GEMPERLI lit la lettre de démission de M. François ENDERLIN, du Groupe PLR, avec effet au 30 juin 2019.

Il lit également la lettre de démission de Mme Soleille SARDY, du Groupe PSIG, avec effet immédiat.

M. François ENDERLIN est entré au Conseil communal le 14 juin 2016, il a siégé au sein de 6 commissions et au sein de la Commission des finances.

Mme Soleille SARDY est entrée au Conseil communal le 14 juin 2016 et n'a siégé auprès d'aucune commission.

3. Démission d'une déléguée du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM.

M. le Président Pascal GEMPERLI annonce que le Bureau a reçu par écrit la démission de Mme Katharina DELLWO-BAUER de son poste de déléguée du Conseil communal auprès du Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM). Elle est remerciée pour le travail accompli.

4. Assermentation d'un Conseiller communal.

Afin de repourvoir au poste laissé vacant par la démission de Mme Sylviane DOHET du Groupe UDC, une délégation du Bureau a rencontré M. Thierry FRANCILLON à son domicile ce jour afin de procéder à son élection. En effet, pour des raisons indépendantes de sa volonté ce dernier était dans l'impossibilité de se rendre au Greffe le mardi 28 lors de la séance ordinaire.

M. Thierry FRANCILLON est assermenté selon le protocole en vigueur. Il prête serment et s'installe à la place N° 9. Son vote sera pris en compte lors des décisions.

5. Nomination d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM.

Mme Ludivine GUEX propose la candidature de M. Francesco TRUDU du Groupe PSIG. L'élection est réputée tacite.

6. Communications du Bureau.

M. le Président Pascal GEMPERLI annonce deux communications orales :

- Résultats des votations du 19 mai 2019 pour la Ville de Morges. Participation de 45.7 %.

Le premier objet portant sur la loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) a été acceptée par 3'099 voix contre 647. Le deuxième objet, l'arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise de la directive 2017.853 modifiant la directive de l'Union européenne sur les armes, a été accepté par 2'892 voix contre 912.

- Liste des commissions n'ayant pas rapporté après la 4^{ème} séance suivant le dépôt du préavis :
 - Commission chargée de l'étude du préavis N° 3/2.19, le dépôt du rapport est prévu pour la séance du 19 juin 2019.
 - Commission chargée de l'étude du préavis N° 4/2.19. Pour des raisons de calendrier la commission n'a pas encore siégé, elle est priée de se rencontrer à l'issue de la séance pour fixer une date.
 - Commission chargée de l'étude du préavis N° 45/12.18. Le dépôt du rapport est prévu pour la séance du 19 juin 2019.

7. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic Vincent JAKUES salue la présence dans le public de Mme Alessia Radaelli, secrétaire municipale adjointe accompagnée de l'apprenti du Greffe et d'un stagiaire du Cyberforum, ainsi que de la Cheffe du service Urbanisme, construction et mobilité, Anouk Paltani-Baumann. La présence de cette dernière n'est pas anodine car dans le cadre des travaux de la commission sur la construction de Beausobre V, la Municipalité fait la proposition de doter le bâtiment d'une salle de conférence qui serait à la disposition du Conseil communal pour ses futurs débats. Cette salle sera bien plus modeste que celle du Parlement vaudois c'est pourquoi il invite les Conseillers à profiter de l'opportunité qui s'offrent à eux ce soir. Il annonce une communication orale.

Chantiers et circulation en ville

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Plusieurs grands chantiers sont actuellement en cours ou planifiés ces prochains mois. Ces chantiers sont interdépendants et ils impacteront directement le centre-ville de Morges, son accessibilité, et le domaine public : que ce soit le trafic de chantier, les fouilles, les stockages ou les zones de manœuvre.

Ces travaux touchent simultanément plusieurs axes de circulation. Ils créent une situation complexe car ils affectent les charges de trafic, les largeurs des voies et les sens de circulation.

Soucieuse de partager la vue d'ensemble de ces grands travaux, et de mener une communication ouverte et transparente sur ces désagréments inévitables, la Municipalité vous annonce qu'une séance d'information publique aura lieu à la rentrée 2019, le 28 août, à 19 h au grenier Bernois.

En plus de cette séance d'information, à compter du mois de juin, une carte des chantiers et des circulations sera publiée sur le site www.morgesavenir.ch. Ce document sera actualisé chaque mois. Il donnera la vision d'ensemble de l'avancement des grands chantiers et de leur impact sur la

circulation pour les semaines à venir. Cette carte complètera les info-travaux usuels qui sont publiés sur le site et distribués aux riverains. »

8. Rapport et préavis de la Municipalité :

N° 23/6.19 Nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux - Présidence PLR – 1^{ère} séance de commission : jeudi 13 juin 2019, à 18h30, salle Henri-Perregaux.

Les commissaires sont :

Françoise ADLER	Eva FROCHAUX	Patricia DA ROCHA
Jean-Marc NARR	Sylvie TRUDU	
Brigitte COENDOZ	Jean-Claude GOY	

N° 25/6.19 Réponse au postulat Laurent Beauverd et Groupe SPI « Quelle stratégie pour notre patrimoine immobilier » déposé lors de la séance du Conseil communal du 25 juin 2014 – Présidence VER – 1^{ère} séance de commission : mercredi 12 juin 2019, à 18h30, salle des Commissions. *La date fixée ne convient pas, la commission est invitée à se réunir en fin de séance afin de fixer une autre date.*

Les commissaires sont :

Bertrand GILLIARD	Catherine HODEL	Philippe GUEYDAN
Dominique KUBLER-GONVERS	Laurent BEAUVERD	
Xavier DURUSSEL	Francesco TRUDU	

N° 26/6.19 Demande d'un crédit de CHF 1'160'000.00, participations de tiers non déduites, pour la réalisation d'aménagements intermédiaires permettant la mise en service des bâtiments en période de travaux – Présidence PSIG – 1^{ère} séance de commission : mardi 11 juin 2019, à 18h30, salle Henri-Perregaux.

Les commissaires sont :

Sacha FELHMANN	Charles DIZERENS	Marc LAMBRIGGER
Steven KUBLER	Lionel DAUTREPPE	
Cathy SCHUMACHER	Fineke OUWEHAND	

N° 27/6.19 Demande d'un crédit de CHF 4'989'000.00 TTC pour la réalisation d'un réseau d'aquathermie, subventions et participations de tiers non déduites et réponse à la motion du Groupe PLR « Réinventons l'eau chaude : à quand l'aquathermie à Morges ? » - Présidence PLR – 1^{ère} séance de commission : jeudi 27 juin 2019, à 18h30, salle Henri-Perregaux.

Les commissaires sont :

Yves MENETREY	Alice DE BENOIT	Marc LAMBRIGGER
Baptiste MULLER	Jean-Bernard THULER	
Sylvie FAY	Anne-Françoise COSANDEY	

N° 28/6.19 Centre Aquatique Région Morges SA (CARM), réalisation d'un centre aquatique régional dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) sur le site du Parc des Sports – Présidence PLR – 1^{ère} séance de commission : mercredi 12 juin 2019, à 18h30, salle des Pas Perdus.

Les commissaires sont :

Pascal DE BENOIT	Yvan CHRISTINET	Bastien MONNEY
Richard BOUVIER	Philippe LAURENT	Frédéric EGGENBERGER
Pierre Marc BURNAND	Maria Grazia VELINI	Frédéric VALLOTTON

N° 29/6.19 Demande d'un crédit de CHF 2'900'000.00 TTC, subventions non déduites, pour les études de projets des aménagements de surfaces, infrastructures souterraines et sportives du Parc des Sports – Présidence EM – 1^{ère} séance de commission : jeudi 20 juin, à 18h30, salle Henri-Perregaux.

Les commissaires sont :

Béatrice GENOUD-MAURER	Christian HUGONNET	Cyril NUSSBAUM
Christine GOLAY-FAVRE	Joseph WEISSEN	
Claudine DIND	Ludivine GUEX	

9. Rapport de commission :

N° 14/6.19 **Demande d'un crédit de CHF 210'000.00 pour le remplacement des chaînes-mères aux ports du Château et du Petit-Bois, ainsi que le remplacement des bornes de distribution d'électricité/eau et du réseau électrique au port du Petit-Bois.**

Mme Catherine HODEL présidente-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 210'000.00 TTC pour le remplacement de chaînes-mères aux ports du Château et du Petit-Bois, ainsi que le remplacement des bornes de distribution d'électricité/eau et des câbles électriques au port du Petit-Bois ;
2. de prélever sur le fonds N° 9281.10 « renouvellement infrastructure des ports » un montant de CHF 60'000.00 ;
3. de dire que le solde de CHF 150'000.00 sera amorti en règle générale en 10 ans à raison de CHF 15'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2020.

N° 17/6.19 Demande d'un crédit de CHF 275'000.00 TTC pour l'étude de la réalisation d'un collecteur entre le site de La Longeraie et le lac pour optimiser l'évacuation des eaux claires récoltées dans l'Ouest morgien.

Mme Fineke OUWEHAND, présidente-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 275'000.00 TTC pour l'étude de la réalisation d'un collecteur entre le site de la Longeraie et le lac pour optimiser l'évacuation des eaux claires récoltées dans l'Ouest morgien et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 27'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2020.

N° 18/6.19 Réponse à la motion du groupe des Verts - « Pour plus d'accessibilité au lac et aux berges pour tous : flore, faune et humains ».

M. Laurent PELLEGRINO, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte.

Mme Claudine DIND informe que la seule abstention au sein des commissaires est la sienne. Elle remercie la Municipalité d'avoir bien répondu à cette motion sur le plan formel. L'étude présentée est presque complète et l'excellent projet de renaturation de la Morges devrait commencer en 2020 et les travaux fin 2021. Ce projet ne dépend pas du PPA Parc des Sports comme l'a indiqué M. Pellegrino à la lecture des conclusions du rapport.

Malheureusement dans la réalité la plage à l'Ouest de la piscine va dépendre du début des travaux au Parc des Sports et du déplacement du biotope. Les quais et l'image directrice du paysage des quais et des rives ne sont qu'en phase d'étude.

Dans le développement de la motion il avait été question de changer ce qui pouvait l'être. En priorité au Parc de Vertou qui appartient au Canton, la Ville de Morges ayant un droit d'usage uniquement (grills, place de jeux, skate-park). Elle regrette qu'il n'y ait pas eu un début d'explication sur ce qui pourrait y être fait à moindre coût et avec l'aval du Canton. Comme formellement il a été répondu à la motion, elle n'a pas insisté en commission mais le groupe des Verts se permettra de revenir sous une autre forme pour qu'enfin la population à l'instar de tant d'autres villes jouissant d'un accès au lac, puisse avoir rapidement et à moindre coût un accès à la baignade dans l'eau claire et profonde du Léman.

A ce propos, elle cite un article du 24Heures d'aujourd'hui qui revient sur l'inauguration d'une aire de baignade sur les quais d'Ouchy, elle mentionne un extrait de l'article « deux semaines de chantier pour un budget de CHF 80'000.00 » une fois le feu vert du Canton donné. Il s'agit d'un ponton respectant la faune et la flore, identique à ce qui avait été demandé dans la motion.

Enfin, elle rappelle que le vœu N° 17 de la Commission de gestion 2015 est toujours en suspens tant qu'il n'y aura aucun nouvel accès à la baignade dans le lac. Elle maintient son abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du présent rapport,
2. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion du groupe des Verts « Pour plus d'accessibilité au lac et aux berges pour tous : flore, faune et humains ».

N° 30/6.19 Proposition de décision liée à l'amendement adopté par le Conseil communal au plan partiel d'affectation du Parc des Sports portant sur l'augmentation de la capacité du parking souterrain de 640 à 840 places.

M. Christian HUGONNET, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, qui divergent de celles du préavis municipal.

M. Eric ZUGER remercie la commission pour son travail, et le président pour son rapport. En séance du 29 avril 2019 la Municipalité a accepté le questionnaire d'examen préalable pour le plan d'affectation nommé « Parking Sous les Quais » et elle a chargé le service Urbanisme, construction et mobilité d'étudier ce plan d'affectation et a procédé à l'envoi de ce questionnaire d'examen préalable au SDT. De ce fait, lancer d'ici au 20 octobre 2019 le processus ne pose aucune difficulté à la Municipalité, puisque cela a déjà été fait, elle ne s'oppose donc pas au point 3.

Par contre elle souhaite soulever que la demande que la réalisation du parking Sous les Quais se fasse dans le même délai que le parking du Parc des Sports sera difficile à tenir. Aujourd'hui, le parking du Parc des Sports a fait l'objet d'une adjudication. Cet élément démontre l'avancement de ce projet donc une réalisation simultanée des deux parkings sera difficile et par ailleurs il ne lui semble pas optimal de tout initier en même temps au vu des désagréments que cela engendre pour la Ville, mais la Municipalité fera le nécessaire pour que ce dossier avance rapidement.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER relève la bonne idée de combiner la proposition municipale pour modifier le PPA Parc des Sports au postulat qu'il avait déposé pour un inventaire exhaustif des places de parc en Ville de Morges. En effet, les travaux de commission ont permis d'obtenir une vue d'ensemble et d'éliminer un certain nombre de questions, de fausses approches et d'interrogations qui risquaient de polluer le débat. Il félicite le caractère constructif des travaux de commission qui se sont déroulés de façon harmonieuse et ont démontré que la sensibilité pour trouver enfin des solutions à ce problème qu'est le parking, qu'il soit au Parc des Sports ou en ville de Morges, était partagée par l'ensemble des commissaires et il lui semble qu'elle sera également partagée par ce Conseil.

Sur le plan du parking souterrain du Parc des Sports les éléments qui avaient conduit le Groupe PLR, suivi par une majorité du Conseil, à demander ces 200 places supplémentaires en 2016, n'ont évidemment pas disparus entre temps. Cela étant, comme le mentionne le rapport, c'est par pragmatisme, par volonté de ne pas prendre des délais ou des retards, à noter que cette étude supplémentaire n'a engendré aucun retard puisque le préavis sur le Centre Aquatique est déposé ce jour qu'il est renoncé à ces places supplémentaires.

La position est d'accepter ces 640 places mais de mettre immédiatement en chantier les travaux préliminaires pour le parking Sous les Quais afin d'avoir enfin un maillage correct, avec un parking au centre-ville avec les Charpentiers, un parking à l'Ouest de la Ville avec le Parc des Sports et un parking au Sud de la ville avec le parking Sous les Quais, et une possibilité de réellement trouver

des solutions à ce qui reste malgré tout un problème. Il invite donc à suivre la commission, à suivre l'amendement déposé pour que ces études puissent démarrer.

M. Yvan CHRISTINET revient sur une question de forme pour le point 3. Si l'on lit le texte il apparaît que *le Conseil communal de Morges décide de lancer d'ici au 30 octobre 2019, les études etc...* Il suggère que ce point soit corrigé afin de demander à la Municipalité de faire ce travail.

M. Jean-Pierre MORISSETTI est en accord avec le 3^{ème} point des conclusions de la commission et il irait plus loin. Il est effectivement impératif de pouvoir travailler les réflexions sur ces deux parkings. Le parking Sous les Quais est plus controversé, il n'est pas sûr qu'il puisse voir le jour et c'est un élément bloquant, on est dans l'incertitude quant à ses places. C'est peut-être aussi mettre la charrue avant les bœufs tant qu'une décision n'a pas été prise sur le projet de décision relatif au centre aquatique et parking du Parc des Sports, qui est toujours pendant. Il serait plus intéressant pour lui de décider de maintenir ou pas le vœu des 200 places de parc supplémentaires, non pas sur un seul site comme imaginé au Parc des Sports mais Sous les Quais ou ailleurs.

C'est pour ces raisons qu'il trouve plus intéressant de pouvoir juger en toute connaissance de cause et propose l'amendement suivant *1. De renvoyer cet objet à la Municipalité pour une nouvelle présentation simultanée avec les conclusions de l'étude de faisabilité du parking Sous les Quais.* Cette conclusion annule et remplace les 3 points proposés par la commission.

M. Bastien MONNEY annonce que le groupe PSIG ne suivra pas l'amendement de M. Morisetti car les travaux qui ont été menés sont déjà suffisamment avancés pour ne pas être mis au congélateur. La position du PSIG n'ayant pas changé il soutiendra l'amendement de M. Busslinger afin que les travaux du parking Sous les Quais puissent s'effectuer en parallèle.

La parole n'est plus demandée, le Conseil passe au vote.

Vote sur l'amendement de M. Morisetti : 8 OUI, 57 NON, 8 Abstentions

Vote sur l'amendement de M. Jean-Hugues Busslinger : 62 OUI, 3 NON, 9 Abstentions

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport amendé de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de renoncer à l'amendement portant sur l'augmentation de la capacité de 200 places supplémentaires dans le parking souterrain demandée par le Conseil communal en séance du 21 juin 2017 et d'accepter le Plan du Parc des Sports tel que présenté le 21 juin 2017 au Conseil communal avec amendement concernant la « zone naturelle protégée ».
2. d'adopter les propositions de réponses de la Municipalité aux oppositions formulées lors des enquêtes publiques de l'addenda au PPA et du carrefour du Bochet.

3. De demander à la Municipalité de lancer d'ici au 30 octobre 2019, les études en vue de la réalisation du parking Sous les Quais, afin que celui-ci puisse être, si possible, opérationnel dans les mêmes délais que le parking souterrain du Parc des Sports, le Conseil communal devant être régulièrement informé de l'avancement des démarches.

N° 31/6.19 Réponse au postulat de J.-H. Busslinger et consorts, « Pour un inventaire exhaustif des possibilités de parcage en ville de Morges ».

M. Christian HUGONNET, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui divergent de celles du préavis municipal.

M. le Municipal Eric ZUGER annonce que la Municipalité se rallie aux conclusions de la commission s'agissant d'une question de détail technique.

La parole n'est pas demandée. Le Conseil passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du présent rapport,
2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat J.-H. Busslinger et consorts « Pour un inventaire exhaustif des possibilités de parcage en ville de Morges ».

N° 1B/6.19 Indemnités pour l'utilisation de la version électronique des documents du Conseil communal.

M. le Président Pascal GEMPERLI, afin de pouvoir participer au débat, passe le relais au vice-président M. Laurent PELLEGRINO qui assurera la présidence de la séance jusqu'à l'issue du vote de cet objet.

M. Baptiste MULLER, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont différentes de celles du préavis du Bureau du Conseil communal.

M. le Président Pascal GEMPERLI apporte une correction sur la première phrase du chapitre 2.1 du rapport de la commission. Il ne sera pas statué sur le poste jetons de présence mais sur le

poste « Frais et divers du Conseil communal », selon le point 7.1 du préavis du Bureau qui dit « pour 2019 le montant de CHF 5'000.00 maximum au cas où tous les membres du Conseil faisaient la transition, pourrait être pris en charge dans le chapitre Conseil communal sous « Frais divers » compte 3199, qui permettrait la distinction avec les jetons de présence qui sont sur le compte 3003. A partir du budget 2020 un compte spécifique pourra être créé le cas échéant. Il interviendra à la fin de la discussion.

M. Steven KUBLER s'exprime en ces termes :

« A la lecture tant du préavis du bureau que du rapport de la commission, un mot me vient immédiatement à l'esprit : inégalité.

On nous propose ce soir de créer 2 catégories de Conseillers, d'une part les Conseillers papier, touchant leurs jetons de présence mais pas plus, et d'autre part les Conseillers 2.0, ayant droit à une indemnité supplémentaire pour leur bon comportement.

Nous sommes tous des citoyens élus, qui devons être traités sur un pied d'égalité, sans discrimination aucune. Au sein de ce Conseil, nous sommes tous pairs, et il n'est pas admissible de créer des catégories différenciées de Conseillers communaux.

Par ailleurs, accepter de créer cette inégalité, c'est ouvrir la porte à toutes les dérives possibles et imaginables. On ne parle aujourd'hui que d'une prime au numérique, mais l'étape suivante ne sera-t-elle pas de pénaliser, par hypothèse par des retenues sur jetons de présence, les Conseillers demeurant fidèles au papier ? après la gommette pour l'électronique, à quand une prime pour les Conseillers venant en séance à pied, à l'encontre de ceux osant encore utiliser un moteur à explosion ? A quand un mérite d'assiduité, récompensant en fin de chaque année les Conseillers ayant le plus faible taux d'absentéisme ? A quand encore un malus sur jetons de présence pour les Conseillers manquant une partie de débat pour cause de vessie incontinent ? N'ouvrons pas la boîte de Pandore ce soir...

Si l'intention est louable et nécessaire, la réalisation concrète proposée manque complètement son but en créant de facto une inégalité et une discrimination inacceptables entre Conseillers communaux.

De surcroît, il n'est pas certain que le but ultime de cette mesure, soit la réduction du volume de papier, soit garanti par cette proposition : en effet, il sera toujours loisible à certains de déclarer renoncer au papier pour toucher l'indemnité, mais d'imprimer, chez soi ou ailleurs, l'intégralité des documents.

Pour arriver à réduire durablement la consommation de papier au sein de notre Conseil, un changement de paradigme est indispensable. C'est pourquoi je vous propose l'amendement suivant aux conclusions du préavis du Bureau :

- 1. De prévoir que les Conseillers communaux reçoivent, dès le début de l'année législative 2019-2020, les documents en version électronique ;*
- 2. de garantir le droit pour un Conseiller communal de recevoir les documents sous format papier, sur demande adressée au Secrétariat du Conseil communal ;*
- 3. de dire qu'aucune indemnité ni aucune sanction financière n'est due selon le choix fait par chaque Conseiller communal.*

De cette manière, il incombe réellement à la responsabilité individuelle de chacun d'entre nous de faire la démarche de continuer à recevoir les documents en version papier, respectivement de les imprimer, sans qu'aucune considération pécuniaire ne vienne interférer dans ce choix. »

M. Xavier DURUSSEL remarque que le tableau financier n'est pas très juste autant dans le préavis du Bureau que dans le rapport de commission, notamment au point économie pour impression le chiffre devrait être CHF 33'000.00 et pas CHF 337.00 par année. C'est la même chose pour la ligne qui suit ce qui fait que le total et donc l'économie financière est bien plus conséquente que ce qui est mentionné.

Ceci mis à part, M. Kubler dit qu'en enlevant les indemnités on ôte la considération économique dans le choix qui est fait. Cela amène à deux visions de la société qui vont s'opposer ce soir sur ce sujet. M. Durussel pense que c'est l'inverse, c'est-à-dire que quelqu'un qui n'a pas les moyens d'avoir du matériel électronique pour lire les documents n'aura de facto pas de choix et devra recevoir les documents par papier. Quelle est la bonne manière de faire ? Il pense que cela va se jouer au vote car c'est une question de philosophie. Il pense que la collectivité est responsable d'accompagner les Conseillers communaux pour faire des choix éclairés, alors que M. Kubler dans une vision libérale pense que tout ne repose que sur l'individu. Il invite à ne pas soutenir la proposition de M. Kubler.

M. Joseph WEISSEN relève que selon le préavis du Bureau 78% des Conseillers choisissent le format papier. Selon le rapport de la commission c'est une règle, et il s'en réjouit. Ce rapport comporte de nombreux aspects techniques et financiers. L'aspect sociétal en revanche est bref. La société du consumérisme impose ces technologies nouvelles et des coûts nouveaux, au détriment du travail rémunéré. Les aînés n'exigent pas ce diktat. En conclusion, il soutient la conclusion du rapport de la commission.

M. Bastien MONNEY pense que c'est pour corriger une inégalité que le préavis a été déposé. Il y a celles et ceux qui ouvrent leur boîte aux lettres et qui prennent une enveloppe en papier qui a été imprimée aux frais de la Commune. Et il y a celles et ceux qui acquièrent du matériel qu'ils ont payé individuellement. Aucune structure sérieuse, entreprise ou organisation ne souhaite passer au zéro papier sans accompagnement, sans mettre du matériel ou des moyens à disposition, au travers d'une indemnité. Pour régler cette inégalité il vaut mieux inciter à passer au zéro papier et verser cette indemnité que de suivre la proposition de M. Kubler.

M. Baptiste MULLER revient sur les chiffres mis en doute par M. Durussel. Le calcul est juste car il s'agit bien de 0.45 centimes par page. Sur le préavis du Bureau il était inscrit 0.0045 centimes alors qu'il aurait fallu écrire 0,0045 francs mais au final il s'agit bien de 0.45 centimes à prendre en compte.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER voulait dire la même chose que ce que vient de dire M. Müller concernant le calcul.

Mme Claudine DIND demande si le premier amendement intervient en début de chaque législature. Elle pense que cela serait bien de préciser que cela peut se faire en tout temps car certaines personnes arrivent en cours de législature. Elle pense qu'elle va soutenir le rapport de commission car elle voit cette indemnité comme un coup de pouce pour les personnes qui se lancent dans l'informatique et qui pour ce faire prennent des cours, ce qu'elle a fait.

M. Steven KUBLER répond à Mme Dind que sa proposition est de transmettre les documents par voie électronique par défaut dès le mois de septembre prochain mais que chaque Conseiller reste libre de demander la version papier en tout temps au secrétariat du Bureau s'il le désire.

M. le Président Pascal GEMPERLI ne pense pas qu'il soit question d'inégalité. La possibilité de recevoir les documents par voie électronique existe depuis un certain temps déjà et il ne pense pas qu'il y aura d'autres bonus qui seront attribués par rapport au mode de transport ou ce genre de choses, ce type de décisions devant de toute façon être approuvées par le Conseil. Concernant l'absentéisme il existe une règle pour cela dans le règlement du Conseil communal. Il ne pense pas qu'il s'agisse d'inégalité ou de discrimination et il tient à rappeler que le but ultime n'est pas seulement la réduction du papier mais de faciliter le travail de la secrétaire, de réduire un tant soit peu les frais, le traitement facilité du matériel (possibilité d'annoter, d'envoyer plus simplement, etc...) c'est un processus global. Concernant l'amendement de M. Kubler et au vu des discussions échangées avec le Tournus et avec la commission il serait d'avis de le rejeter.

De manière générale, la position du Bureau est de se rallier aux conclusions du rapport de commission. Concernant l'aspect technique du wi-fi et des câbles, le Bureau a peut-être voulu trop bien faire en garantissant de l'énergie en suffisance pour pallier les batteries faibles. Comme le relève la commission, il est de la responsabilité individuelle de chacun de se présenter à la séance avec des batteries suffisamment chargées.

Le point 1 des conclusions renforce la garantie du droit au papier car actuellement le règlement du Conseil communal ne dispose pas d'article allant dans ce sens.

Quant à l'impact écologique et climatique la réponse n'est pas noire ou blanche. Tout dépend de l'utilisation et des conditions cadres. Par exemple, le mix énergétique pour une utilisation de la version numérique est plus favorable en Suisse avec un taux élevé d'énergie hydraulique qu'en Allemagne avec les centrales à charbon. Il s'est penché sur une étude qui a été faite par l'Ecoinfo du CNRS (centre national de la recherche scientifique) en France et l'un des principes importants à retenir est que pour le papier la consommation d'énergie se fait avant la lecture pour la production du papier, éventuellement le recyclage du papier, le transport, etc... Une fois le papier en main la seule énergie dépensée est celle du lecteur. C'est plus ou moins l'inverse pour la version numérique parce que l'énergie se consomme notamment au moment du téléchargement et au moment de la lecture à l'écran. Moins l'on passe de temps pour la lecture par page plus le numérique l'emporte. Le CNRS donne l'exemple d'une facture, pour laquelle il est plus intéressant de passer au numérique si on ne l'imprime pas et que l'on passe moins de 30 minutes à la consulter à l'écran.

Le numérique l'emporte également si l'on ne recycle pas le papier en l'utilisant à d'autres fins. Enfin le numérique l'emporte clairement dans le cas des pages produites (imprimées) mais non lues.

Le Bureau se rallie à la proposition de la commission d'éditer une page de tutoriels sur l'Extranet afin d'accompagner les Conseillers dans cet apprentissage numérique. Il s'engagera à la mise en place d'un tel espace pour y mettre des vidéos et des tutoriels expliquant comment utiliser la version électronique des documents. Cela pourrait être utile pour d'autres sources d'informations telle que la façon de présider une séance par exemple.

Il s'agit d'un changement d'habitudes pour celles et ceux qui souhaitent aller dans ce sens qui nécessite une période de transition. Rien n'est permanent, sauf le changement et le meilleur moment pour commencer est toujours un autre jour, il est donc question aujourd'hui d'entamer un processus, tout en laissant le choix aux Conseillers. Le Bureau pense qu'il s'agit d'une petite opération, avec probablement un impact légèrement positif sur les finances de la Commune, sur l'environnement et la protection climatique. Il s'agit finalement d'une option supplémentaire et volontaire qui permet à celles et ceux qui le souhaitent de s'inscrire dans la logique exposée tout en garantissant le statu quo aux personnes non intéressées. Il invite donc à soutenir le rapport de commission et le rapport du Bureau.

La parole n'est plus demandée. Le Conseil passe au vote.

Vote sur l'amendement de M. Steven Kubler : 23 OUI, 31 NON, 18 abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis du Bureau du Conseil communal,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de garantir le droit pour un Conseiller communal de recevoir les documents sous format papier. Tout changement de cette règle devra faire l'objet d'une décision du Conseil communal.
2. De fixer le montant de l'indemnité zéro papier à CHF 500.00 par législature pour les conseillères et conseillers qui passent à la version électronique des documents du Conseil.
3. De verser cette indemnité à hauteur de CHF 50.00 par demi-année au moment du versement des jetons de présence.
4. D'arrêter l'entrée en vigueur de cette indemnité à partir de la séance de juin 2019. Les versements d'indemnités ayant lieu après la période concernée, le premier interviendra lors du paiement des jetons du deuxième semestre 2019 en décembre.

10. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce que la Municipalité n'a pas de réponse à apporter ce soir.

M. le Municipal Eric ZUGER souhaite faire une déclaration, la voici :

« Ma réaction spontanée lors du Conseil communal du 3 avril a malheureusement perturbé le bon déroulement de l'assemblée, heurté ses membres et je vous prie de m'en excuser. Je souhaitais également m'excuser auprès de ma collègue et voisine de l'avoir mise dans une situation embarrassante et inadéquate. Pour mémoire, lors de la séance du Conseil communal du 6 mars, la Municipalité indiquait dans sa réponse orale à la question de M. le Conseiller communal Pierre Marc Burnand à propos d'une amende qu'un automobiliste a dû payer étant garé sur une place de stationnement dont le numéro était effacé, il cite le texte de la Municipalité « elle est d'avis que l'absence de numérotation doit, en cas de litige, bénéficier à l'utilisateur et regrette que l'amende d'ordre n'ait pas été annulée en temps opportuns ».

En complément, lors de la séance du 1^{er} mai, la Municipalité rappelait le cadre légal concernant les amendes d'ordre. En effet, une fois l'amende payée par l'automobiliste, ce qui a été fait dans le cas cité, elle a force de choses usées. Comprenant tout aussi bien l'incompréhension qu'a pu ressentir l'automobiliste et également l'impossibilité légale pour la police de rembourser cette amende, j'ai souhaité par mon geste, en tant que personne, atténuer le sentiment d'injustice que l'automobiliste a pu ressentir. Ne connaissant ni son adresse, ni son nom, sur le moment je n'ai eu que le réflexe de remettre la somme à ma collègue pour qu'elle la transmette via M. le Conseiller communal Pierre Marc Burnand à l'automobiliste concerné. Je constate que ma réaction a provoqué l'effet inverse à celui souhaité. En vous remerciant d'accepter mes excuses, je souhaite que nos débats se poursuivent dans la sérénité.

Mme Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND s'exprime en ces termes sur le même sujet :

« Je dois dire que sur le moment j'ai réagi avec mes émotions et mon humanité. Je regrette la tournure que cet évènement a pris et peux comprendre l'étonnement de certains mais j'assume ma réaction. Je trouve dommage qu'un sujet qui ne concerne pas directement le Conseil communal prenne autant de temps au législatif comme à l'exécutif.

J'espère également que le problème soulevé par M. le Conseiller Pierre Marc Burnand ne se reproduise plus en ville de Morges grâce à la mise en place de l'application mobile ParkingPay sur l'ensemble du domaine public communal. En effet celle-ci permet de payer sa place de stationnement en temps réel en donnant son numéro de plaque. »

11. Questions, vœux et divers.

M. Yves MENETREY prend la parole au nom de Mme Katia CID qui a subi une intervention chirurgicale bénigne dans l'après-midi et qui est excusée ce soir. Elle remercie M. Züger et Mme Aubert-Desplands pour leurs réponses et se réserve le droit de réagir, le cas échéant, lors de la séance du 19 juin prochain.

M. Xavier DURUSSEL intervient pour parler du problème des places de parc pour les vélos. Il a constaté le week-end dernier que les quelques places sises devant la piscine étaient toutes occupées et que des dizaines de vélos étaient attachés aux barrières voisines. Par ailleurs, presque toute l'année les places de l'Hôtel-de-Ville sont souvent toutes occupées, idem pour les places de la rue des Fossés. Vient s'ajouter le fait que l'utilisation de vélo cargo ou de remorques est de plus en plus fréquente et ces vélos n'entrent pas dans les places de parking traditionnelles, alors que ces solutions permettent de transporter facilement plusieurs personnes ou du matériel. Lorsque l'on parque ces vélos à des endroits pas vraiment prévus pour, cela prend beaucoup de place et peut gêner beaucoup de monde. Pour encourager la mobilité douce il faut offrir aux citoyens les meilleures conditions possibles. La possibilité de parquer facilement son vélo en fait partie. Plus de vélos c'est souvent moins de voitures, tout le monde a à y gagner. D'autant que ces parkings sont peu onéreux et prennent peu de place. Ses questions sont les suivantes :

- La Municipalité envisage-t-elle d'emménager de nouvelles places de parc pour vélos rapidement ?
- La Municipalité a-t-elle pris conscience de l'augmentation de l'utilisation des vélos cargo et du problème de parking afférent ?
- Si oui, quels sont les projets qui vont être réalisés prochainement ?

M. Yvan CHRISTINET a 5 questions à poser à la Municipalité suite au départ de l'entreprise Monsanto du canton de Vaud. Quel bilan tirer des exonérations fiscales accordées à l'entreprise pendant 10 ans. Son intervention fait suite et écho à celle de M. Raphaël Mahaim au Grand Conseil vaudois déposée lors de la séance du 4 juin dernier, elle en reprend l'essentiel en posant des questions sur les impacts pour la Ville de Morges. Monsanto est inscrite à Morges au Registre du Commerce depuis 2004 et a développé ses activités discrètement mais intensivement depuis 2008, il s'agit de son siège pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique et il est désormais établi que Monsanto, racheté par Bayer, quittera prochainement son siège de Morges pour Bâle. Quoique l'inscription au Registre du Commerce vaudois ne soit pas encore radiée, le déménagement imminent ne fait désormais aucun doute et a fait l'objet de diverses confirmations ces derniers jours.

L'heure est venue de dresser le bilan de la présence de cette multinationale sur le sol vaudois et en particulier sous l'angle fiscal. Dans le cadre de sa réponse à l'interpellation Raphaël Mahaim, le champion du monde des OGM et des scandales sanitaires Monsanto a-t-il aussi bénéficié d'exonérations fiscales ? Le Conseil d'Etat avait exposé que l'entreprise avait bénéficié d'une exonération fiscale octroyée en 2004 et valable jusqu'à la fin 2014 pour l'impôt cantonal et communal, et jusqu'à la fin 2013 pour l'impôt fédéral direct. L'exonération était de 100% pour l'impôt cantonal et communal et de 50% pour l'IFD. Dans ce même texte, le Conseil d'Etat signalait que les exonérations étaient toujours octroyées avec des clauses dites de clawback, lesquelles prévoient le remboursement des impôts exonérés en cas de déménagement après la période couverte par l'exonération. Le Conseil d'Etat disait précisément ce qui suit : *les sociétés concernées ne sauraient d'ailleurs échapper à ces impôts en déménageant car elles devraient alors payer les impôts dont elles ont été dispensées, conformément aux conditions posées lors de l'octroi de l'exonération, à savoir le maintien de siège de la société dans le Canton pendant la durée de l'exonération et pour les dix ans qui suivent en principe, selon la clause de clawback.* Ses questions sont les suivantes :

- La Municipalité peut-elle confirmer que les exonérations fiscales octroyées à Monsanto ont bel et bien pris fin en 2014 ?
- La Municipalité peut-elle confirmer que cette exonération fiscale octroyée était assortie d'une clause de clawback et celle-ci prévoyait-elle, comme indiqué en 2012, une durée de 10 ans après la fin de l'exonération ?
- Dès lors que le déménagement intervient ou interviendra manifestement dans les 10 ans après l'exonération fiscale, comment la Municipalité compte-t-elle sensibiliser le Canton à l'importance de faire valoir la clause de clawback, le cas échéant dans les discussions portant sur les suites fiscales du déménagement de ladite société, pour réclamer le paiement des impôts exonérés durant la période de 10 ans susmentionnée.
- Quels sont ces montants exonérés que la Commune peut espérer récupérer le cas échéant et quelles sont les modalités de ce remboursement par Monsanto ?
- Plus généralement, la Municipalité estime-t-elle, rétrospectivement, que l'exonération fiscale octroyée a été bénéfique pour le tissu économique de la Ville de Morges et du district de Morges ?

M. Eric DECOSTERD émet un vœu concernant la commission nommée ce soir et chargée de l'étude du préavis N° 28/6.19 – Centre Aquatique Région Morges SA (CARM), réalisation d'un centre aquatique régional dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) sur le site du Parc des Sports.

Il remercie la Municipalité pour ce préavis qu'il a trouvé très complet et bien documenté, qui permettra à la commission de faire du bon travail. En pages 6 et 7 du préavis il est question de procédure de marché qui s'est réalisée en deux phases, une première le 15 septembre 2017 pour se terminer le 5 octobre 2018, qui a permis de dévoiler le projet architectural en novembre. Deuxièmement, il est question du choix d'un partenaire privé qui se résout à un partenaire dans le préavis, soit Les Bains du Parc alors qu'au départ environ une dizaine de partenaires étaient intéressés. Les procédures sont compliquées et ont été assez longues dans ce dossier, c'est pourquoi il souhaite que la commission chargée de cet objet puisse procéder à un audit pour pouvoir certifier aux Conseillers au moment du dépôt du rapport que ces deux procédures ont été menées dans les règles de l'art.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

« J'ai fait remarquer la dernière fois que la séance du Conseil communal de décembre, déplacée à la deuxième semaine, était désormais fixée au même soir que la séance du Conseil intercommunal de l'ERM.

On m'a répondu (je cite le procès-verbal, page 738) que « la Municipalité userait de son autorité auprès du Comité de direction de l'ERM pour faire déplacer la séance ». Je vous demande si cet exercice d'autorité a pu se dérouler avec succès et, si oui, quelle est la nouvelle date choisie. »

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond que la possibilité de déplacer la date est en cours de discussion et que l'information sera donnée lors de la séance du Conseil communal du 19 juin.

M. le Président Pascal GEMPERLI constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillers-ères pour leur travail. Il est 21h15 et la séance est close.

Le Président

Pascal Gemperli

La secrétaire

Tatyana Laffely Jaquet